

Réunion du 2 septembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur André LOBSTEIN

**N° CP/2013/626 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
Projets routiers de proximité - RD 52 et 429 - Enquêtes
publiques et parcellaires**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, valide les principales caractéristiques techniques des projets d'aménagement cyclable des RD 52 entre NIEDERROEDERN et SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ et 429 entre DRUSENHEIM et ROHRWILLER.

Elle autorise par ailleurs son président :

- à demander au préfet du Bas-Rhin de soumettre les opérations de réaménagement des RD 52 et 429 à enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité des Plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes concernées (DRUSENHEIM, NIEDERROEDERN et SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ)
- à demander au préfet du Bas-Rhin l'ouverture de l'enquête parcellaire puis le cas échéant, à recourir à l'expropriation pour acquérir les terrains, ainsi qu'à procéder à toutes les formalités successives
- à demander au préfet du Bas-Rhin l'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation des travaux hydrauliques du projet de réaménagement de la RD 429
- à solliciter les autorisations administratives requises pour la réalisation de ces opérations.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130902-79981-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 12/09/13